



Compte rendu du CSAA du 29 mars 2023

Cette réunion résulte d'une re-convocation suite à l'annonce par l'administration du point traité ci-dessous et qui a demandé la réunion d'un groupe de concertation complémentaire d'explication le 20 mars. Seul ce point sera abordé ici dans la mesure où l'ensemble des autres points ont été traités dans notre compte-rendu précédent.

- **Recrutement au titre de l'accueil du public apprenti (point pour information)**

Le ministère a octroyé **19 autorisations exceptionnelles** de recrutement (sans relèvement du plafond d'emploi) de personnel administratif au bénéfice de l'accueil du public apprenti au sein des EPLE.

Proposition d'implantation :

Ets	Effectifs apprentis
LP Remiremont	33
LPO Pont-a-Mousson	35
Cité scolaire Verdun	38 + 26
LP Cyffle Nancy	39
LPO Laxou	40
LP Landres	44
LP Montigny-les-Metz	48
LP Pont-saint-Vincent	50
LP A.Fournier Metz	51
LP Dombasle-sur-Meurthe	57
LPO Remiremont	65
LPO Talange	67
LP La Voie-les-Bains	73
LGT JB Vuillaume Mirecourt	
LPO Hotelier Gerardmer	132
LP Tomblaine	142
LPO Jarny *	93
LGT Schuman Metz *	785
*Agence comptable	

Critères d'implantation :

L'administration après sollicitation des établissements a retenu le seuil d'un effectif d'élèves apprentis supérieur à 30 et sans moyens délégués au titre des GRETA.

Ainsi, 15 EPLE accueillant des apprentis bénéficieront d'un poste, plus le lycée de Mirecourt au titre de sa spécificité, ainsi que deux agences comptables, enfin 1 poste sera réservé à de la suppléance.

Caractéristiques des postes :

Les postes seront de catégorie B, ouverts dans un premier temps à des collègues contractuels, ils devraient être ouverts au mouvement l'année prochaine.

Les missions devront relever prioritairement de fonctions administratives au profit du public apprenti.